



CHUZELLES

Dernière mise à jour le : 03 août 2023

Aléas climatiques

Fortes précipitations

Définition du risque

Tempête, orage, canicule, grand froid, neige et verglas sont autant de risques météorologiques qui peuvent toucher la commune. Les événements météorologiques tels que canicule, vent fort, pluies abondantes, sont réguliers. Néanmoins le changement climatique qui se produit actuellement laisse présager d'un renforcement et d'une accélération de certains de ces aléas. Ils provoquent des dommages matériels et environnementaux. L'impact est souvent fort sur la vie de la population, les axes routiers deviennent difficilement praticables. Dans certains cas leur incidence porte atteinte à la sécurité des personnes. Ils sont pour la plupart prévisibles, plusieurs heures ou plusieurs jours à l'avance.

On parle de fortes précipitations quand une averse donne lieu à de fortes quantités d'eau de pluie en peu de temps.

Par définition, il faut au moins 5 litres de pluie par mètre carré en l'espace de 5 minutes ou 17 litres en une heure pour parler de fortes précipitations.

Les risques climatiques sont présents sous différentes formes : fortes précipitations, vent-violent, orages, neige/verglas, pluie-inondation. Les vents-violents ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et les tornades. Une procédure de vigilance météo a été créée pour gérer ces risques.

Elle est composée d'une carte de France-métropolitaine qui signale par département à l'aide d'un code couleur (vert, jaune, orange, rouge) et de pictogrammes (en cas de niveau orange ou rouge), la nature du phénomène météorologique attendu. Cette carte est réactualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h et signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures. Le niveau orange impose une vigilance face à des phénomènes dangereux attendus.

Le niveau rouge impose une vigilance absolue face à des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle.

Conséquences

Des pluies de forte intensité (plus de 20mm par jour) peuvent provoquer localement une montée rapide des eaux par exemple dans les caves, sur les routes, les passages et parkings souterrains, etc.

L'érosion du sol, les glissements de terrain et les coulées de boue sont également fréquents lors de fortes pluies.

Des phénomènes de rupture ou de débordement de digues peuvent se produire.

Circulation perturbée, routes glissantes ou barrées par des chutes d'arbres.

Chute de matériau, toiture endommagée, transport très difficile.

Personnes âgées, isolées, handicapées, médicalisées bloquées à domicile.

Réseaux électriques et téléphoniques suspendus.

Actions

Surveiller les secteurs à risque

- Informer la population des secteurs à risque de la conduite à tenir.
- Surveiller la montée des crues, sur <http://www.vigicrues.gouv.fr/> et surveiller l'évolution de la situation sur <http://www.meteofrance.com>.
- Vérifier la présence d'embâcle pouvant obstruer l'écoulement (pont, grilles de réseaux d'eaux pluviales, etc.).
- S'assurer de la transmission au service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture des éventuels changements de numéros téléphoniques des responsables.
- Informer la population de la conduite à tenir en relayant les prévisions liées au phénomène transmis par l'automate d'alerte de la préfecture.
- Interdire les manifestations de plein-air prévues dans la commune.
- Faire évacuer les chapiteaux, sécuriser les structures fragiles (échafaudage), prévenir les campings, les établissements scolaires.



CHUZELLES

- Suivre l'évolution du phénomène en cours par l'intermédiaire des cartes de vigilance sur <http://www.meteofrance.com>.
- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie.
- Organiser l'hébergement et/ou le ravitaillement des personnes éprouvées ou sinistrées.
- Prévenir les opérateurs de réseaux d'éventuels dégâts pouvant affecter leur réseau.
- Dégager les arbres sur les voies, Interdire les voies de circulation si nécessaire.
- Réquisitionner les matériels nécessaires à la gestion de la crise (pompes, scies, groupe électrogène, etc.).

Risques sur la commune

Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables.
Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fosses.
Des phénomènes de rupture ou de débordement de digues peuvent se produire.
Des risques de débordement des réseaux d'assainissement sont également à prévoir.
Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau.
Des coupures d'électricités peuvent aussi se produire.
Des coulées de boues ou glissement de terrains peuvent également se produire.
Blessures légères/graves voir décès et gestion des sinistrés (personnes sans abri).
Interruption du trafic routier (chutes d'arbre, accident routier...).Arrachements et effondrements de toitures.
Destructions du réseau téléphonique et électrique (EDF, ...).